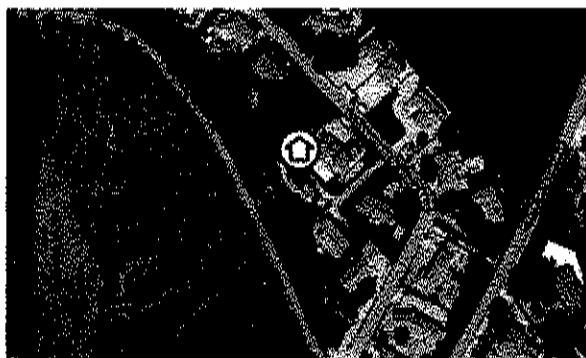


DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 5760 GRANDSIRE
Date de visite : 27/09/2019
Date du rapport : 01/10/2019
Opérateur de repérage : BONNET Laurent



BIEN EXPERTISE

Bien : Villa
Adresse : 5 lotissement du Vieux Mas
30430 MÉJANNES-LE-CLAP
Numéro de lot : Sans objet
Référence Cadastre : C - 862

PROPRIETAIRE


M. GRANDSIRE Christian
5 lotissement du Vieux Mas
30430 MÉJANNES-LE-CLAP

DEMANDEUR

SCP PELERIAUX E., GISCLARD A., BADAROUX-
PELERIAUX O.
1 rue Saint Marc
30000 NÎMES

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

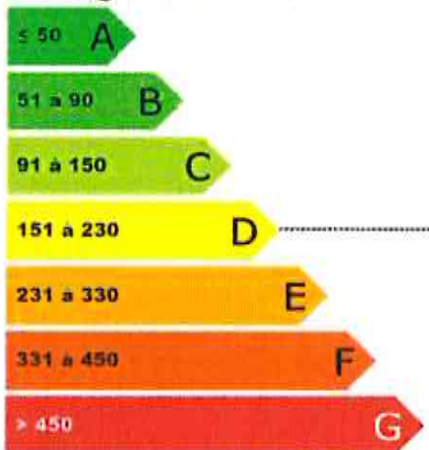
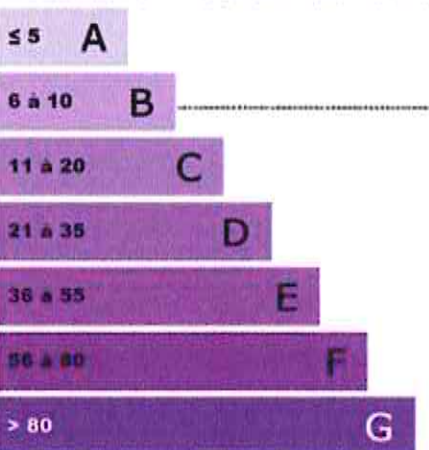
Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

A Informations générales	
Adresse :	5 lotissement du Vieux Mas - - 30430 MÉJANNES-LE-CLAP INSEE :30164
Date du rapport :	01/10/2019
N° de rapport :	5760 GRANDSIRE
Valable jusqu'au :	30/09/2029
Type de bâtiment :	Maison Individuelle
Nature :	Villa
Année de construction :	2009
Surface habitable :	108,12 m ²
N° de lot :	Sans objet
Etage :	R+1
Propriétaire :	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
Nom:	M. GRANDSIRE Christian
Adresse:	5 lotissement du Vieux Mas
CP/ville:	30430 MÉJANNES-LE-CLAP
Diagnostiqueur :	BONNET Laurent
Signature :	
Référence ADEME :	1930V1005575U

B Consommation annuelle par énergie

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble/au logement*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

coût éventuel des abonnements inclus	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Bois 1 575,07 Électrique 4 578,27	13 387	694,77 €
Eau chaude sanitaire	Électrique 2 727,68	7 037,41	298,95 €
Refroidissement			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Électrique 7 305,95 Bois 1 575,07	Électrique 18 849,36 Bois 1 575,07	1 194,41 € ⁽¹⁾

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation conventionnelle : 188,9 kWh _{EP} /m ² .an	Estimation des émissions : 8,82 kg _{eqCO2} /m ² .an
Sur la base d'estimation à l'immeuble/au logement*	
<p>Logement économe</p>  <p>Logement 188 kWh_{EP}/m².an</p> <p>Logement énergivore</p>	<p>Faible émission de GES</p>  <p>Logement 8 kg_{eqCO2}/m².an</p> <p>Forte émission de GES</p>

* rayer la mention inutile

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

**C Descriptif du lot à la vente et de ses équipements****C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT****TYPE(S) DE MUR(S)**

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Blocs béton creux	30,83	Extérieur	20	Epaisseur : 8 cm (intérieure)
Mur 2	Blocs béton creux	39,47	Extérieur	20	Epaisseur : 8 cm (intérieure)
Mur 3	Blocs béton creux	58,74	Extérieur	20	Epaisseur : 8 cm (intérieure)

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Plaques de plâtre	26,61	Combles perdus	Epaisseur : 20 cm (extérieure)
Plafond 2	Plaques de plâtre	41,9	Combles perdus	Epaisseur : 20 cm (extérieure)

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Entrevous isolants	26,61	Vide-sanitaire	Extérieure
Plancher 2	Entrevous isolants	43,43	Vide-sanitaire	Extérieure

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Vitrée double vitrage	1,94	Extérieur		
Fenêtre 1	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,6	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,6	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 3	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,6	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 4	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,6	Extérieur	Non	Non



Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 5	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,6	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 6	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,6	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 7	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,37	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 8	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,37	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 9	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,37	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 10	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,37	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 11	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,6	Extérieur	Non	Non

C.2
DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT
TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Convecteur électrique NFC	Electrique		94,05%	NA		Non requis	Individuel
Radiateur électrique NFC	Electrique		96,03%	NA		Non requis	Individuel
Poêle bois	Bois		59,28%	NA		Non requis	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

 Convecteur électrique NFC (surface chauffée : 31,06 m²)

 Radiateur électrique NFC (surface chauffée : 77,04 m²)

Soufflage d'air chaud

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

**C.3** DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTÈME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique		74,99%	NA		Non requis	Individuel
Chauffe-eau vertical	Electrique		48,58%	NA		Non requis	Individuel

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTÈME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygroréglable	Non	Non

C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Type d'installation	Production d'énergie (kWh _{ep} /m ² .an)
Poêle bois	14,57
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	14,57



D Notice d'information

Pourquoi un diagnostic

Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
Pour comparer différents logements entre eux ;
Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.



Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche. Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes. Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles. Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle : Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++...).



E Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m².an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Production ECS	ECS électrique : Remplacement du ballon actuel par un ballon type NFB (qui garantit un bon niveau d'isolation du ballon)	169,94	€€€	★	🟢	30%

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur Investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	🟢🟢🟢 : moins de 5ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	🟢🟢🟢 : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	🟢🟢 : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	🟢 : plus de 15 ans

Commentaires :
Il est conseillé l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée ainsi qu'une programmation pour le système de chauffage dans le studio accolé.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr
Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr



F Cachet du diagnostiqueur	
	Etablissement du rapport
	Fait à : Langlade le 01/10/2019
	Date de visite : 27/09/2019
	Cabinet : LOGIServices
	Nom du responsable : BONNET Laurent
	Assurance : HDI GLOBAL SE
	N° de police : 01012582-14002/358
	Date de validité : 31/01/2020
Le présent rapport est établi par BONNET Laurent dont les compétences sont certifiées par : Bureau Véritas Certification LE GUILLAUMET - 60 avenue de la Défense 92046 Paris La Defense , N° de certificat de qualification : 8053777 Date d'obtention : 10/10/2017	



Référence du logiciel validé : Analysimmo DPE 3CL-2012		Référence du DPE : 1930V1005575U
Diagnostic de performance énergétique fiche technique		
<p>Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.</p> <p>En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).</p>		
Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	30 - Gard
	Altitude	304 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	2009
	Surface habitable	108,12 m ²
	Nombre de niveaux	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,43 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	<p>Mur 1 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 30,83, U (W/m²K) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 8 cm</p> <p>Mur 2 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 39,47, U (W/m²K) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 8 cm</p> <p>Mur 3 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 58,74, U (W/m²K) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 8 cm</p>
	Caractéristiques des planchers	<p>Plancher 1 : Entrevous isolants, Surface (m²) : 26,61, U (W/m²K) : 0,45, Donne sur : Vide-sanitaire, Coefficient de réduction des déperditions : 0,8, Inertie lourde, Isolation thermique par l'extérieur</p> <p>Plancher 2 : Entrevous isolants, Surface (m²) : 43,43, U (W/m²K) : 0,45, Donne sur : Vide-sanitaire, Coefficient de réduction des déperditions : 0,8, Inertie lourde, Isolation thermique par l'extérieur</p>
	Caractéristiques des plafonds	<p>Plafond 1 : Plaques de plâtre, Surface (m²) : 26,61, U (W/m²K) : 0,19, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0,95, Isolation thermique par l'extérieur, Epaisseur de l'isolant : 20 cm</p> <p>Plafond 2 : Plaques de plâtre, Surface (m²) : 41,9, U (W/m²K) : 0,19, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0,95, Isolation thermique par l'extérieur, Epaisseur de l'isolant : 20 cm</p>
	Caractéristiques des baies	<p>Fenêtre 1 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 2,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), . Obstacle d'environnement homogène : angle = 15°</p> <p>Fenêtre 2 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 2,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de</p>



	<p>vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier \geq 22mm), , Obstacle d'environnement homogène : angle = 15 °</p> <p>Fenêtre 3 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 2,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier \geq 22mm), , Obstacle d'environnement homogène : angle = 45 °</p> <p>Fenêtre 4 : U (W/m²K) = 2,6, Surface (m²) : 0,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, , Obstacles d'environnement non homogène</p> <p>Fenêtre 5 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 2,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier \geq 22mm), , Obstacles d'environnement non homogène</p> <p>Fenêtre 6 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 2,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier \geq 22mm), , Obstacles d'environnement non homogène</p> <p>Fenêtre 7 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 1,37, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier \geq 22mm), ,</p> <p>Fenêtre 8 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 1,37, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier \geq 22mm), ,</p> <p>Fenêtre 9 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 1,37, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative</p>
--	---



		<p>des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier \geq 22mm), , Fenêtre 10 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 1,37, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier \geq 22mm), , Fenêtre 11 : U (W/m²K) = 2,6, Surface (m²) : 0,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, ,</p>
	Caractéristiques des portes	<p>Porte 1 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 1,94, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Vitrée double vitrage, Type de menuiserie : Bois, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm</p>
	Caractéristiques des ponts thermiques	<p>Total des liaisons Plancher bas - Mur : 35,9 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 39,5 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 0 m Total des liaisons Refend - Mur : 9,72 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 46,86 m</p>
Systèmes	Caractéristiques de la ventilation	Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygro-réglable
	Caractéristiques du chauffage	<p>Convecteur électrique NFC ; Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Convecteur électrique NFC, Surface chauffée : 31,08 m², Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Absent Radiateur électrique NFC ; Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité Type d'installation : Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Radiateur électrique NFC, Surface chauffée : 77,04 m², Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Central avec minimum de température Poêle bois ; Type d'énergie : Bois, Type de combustible : Bûches Type d'installation : Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint, En appoint Emetteur(s) associé(s) : Soufflage d'air chaud, Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Absent</p>
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	<p>Chauffe-eau vertical ; Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Présence d'un ballon d'accumulation de 15 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées contiguës, installation individuelle Chauffe-eau vertical ; Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Présence d'un ballon d'accumulation de 200 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées contiguës, installation individuelle</p>
	Caractéristiques de la climatisation	

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)



Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un Immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr



Certificat de qualification

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Laurent BONNET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences de cet arrêté relatif aux critères de certification de compétences ci-dessus pris en application des articles L.271-6 et R.271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des diagnostics techniques tels que définis à l'article L.271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

Intitulé des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Arrêté du 25 février 2016 relatif au régime de certification des compétences des personnes physiques spécialisées de maîtrise, d'habilitation personnelle de fait de l'habitation des particuliers et proprio occupants de l'habitat. Il définit les critères de certification dans les domaines liés à la classe d'habilitation des organismes de certification.	20/10/2017	20/10/2020
Arrêté du 10 octobre 2006 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'habilitation de fait de l'habitation des particuliers. Il définit les critères d'accréditation des organismes de certification.	20/10/2017	20/10/2020
Arrêté du 10 octobre 2006 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'habilitation de fait de l'habitation des particuliers. Il définit les critères d'accréditation des organismes de certification.	10/10/2017	09/10/2020
Arrêté du 6 juillet 2006 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'habitation intérieure d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.	20/10/2017	09/10/2020
Arrêté du 6 avril 2007 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'habitation intérieure de fait et les critères d'accréditation des organismes de certification.	10/10/2017	10/10/2020
Arrêté du 10 octobre 2006 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'habitation intérieure de fait et les critères d'accréditation des organismes de certification.	20/10/2017	20/10/2020

Date : 18/12/2018

Numéro de certificat : 8053777

Jacques MATHLON - Directeur Général

Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats obtenus (des surveillances réalisées, ce certificat est valide jusqu'à voir ci-dessus).

Dés informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur : www.bureauveritas.com/certificats

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble La Guillaumet - 92040 Paris La Défense

coltrac



CERTIFICATION DE PERSONNES ACCRÉDITÉES
N°14007
Une des deux seules entreprises au monde agréées



Certificat de surface habitable

Définie par le code de la construction (art. R. 111-2), la surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés ..., locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

A Désignation du bâtiment

Adresse :	5 lotissement du Vieux Mas 30430 MÉJANNES-LE-CLAP	Type :	6
Numéro de lot :	Sans objet	Etage :	Rez-de-chaussée
Référence Cadastre :	C - 862	Bâtiment :	Sans objet
Nature du bâtiment :	Villa	Escalier :	Sans objet
		Porte :	Sans objet

B Propriétaire

Nom/prénom :	M. GRANDSIRE Christian	N° Dossier :	5760 GRANDSIRE C
Immeuble :		Date de l'ordre de mission :	27/09/2019
Adresse :	5 lotissement du Vieux Mas	Mission effectuée le :	27/09/2019
CP/ville :	30430 MÉJANNES-LE-CLAP		

Référence et date de réalisation

C Technicien ayant réalisé le métrage

Nom/prénom : **Laurent BONNET**

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné est égale à :

Total : 108,12 m²
(Cent huit mètres carrés douze)

D Détail des surfaces par local

Pièce ou Local	Etage	Surface "habitable"	Surface "non habitable"
Séjour/Cuisine	RDC	18,690 m ²	0,000 m ²
Chambre n°1	RDC	7,920 m ²	0,000 m ²
Salle d'eau/WC n°1	RDC	4,470 m ²	0,000 m ²
Cuisine	RDC	17,430 m ²	0,050 m ²
Dessous d'escalier	RDC	0,670 m ²	1,210 m ²
Séjour	RDC	20,880 m ²	0,000 m ²
Dégagement	1er	3,450 m ²	0,000 m ²
Chambre n°2	1er	9,620 m ²	0,000 m ²
Chambre n°3	1er	9,810 m ²	0,000 m ²
Chambre n°4	1er	10,560 m ²	0,000 m ²
Salle d'eau/WC n°2	1er	4,620 m ²	0,000 m ²
Total		108,120 m²	1,260 m²

JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface "non habitable"	Justification
Cuisine	RDC	0,050 m ²	Escalier(s)



Dessous d'escalier	RDC	1,210 m ²	Sous rampant escalier. (hauteur inf. 1.80 m)
Total		1,260 m²	

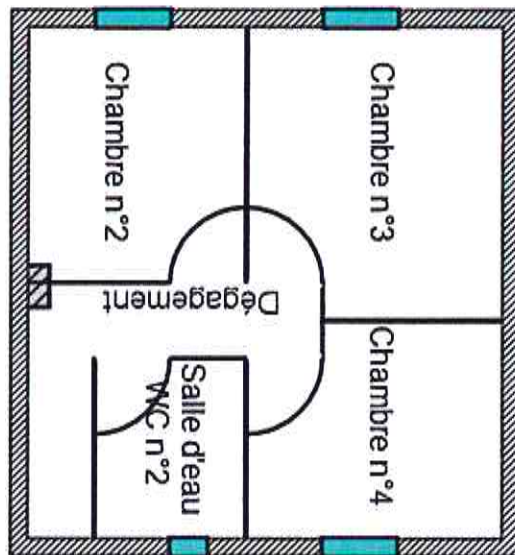
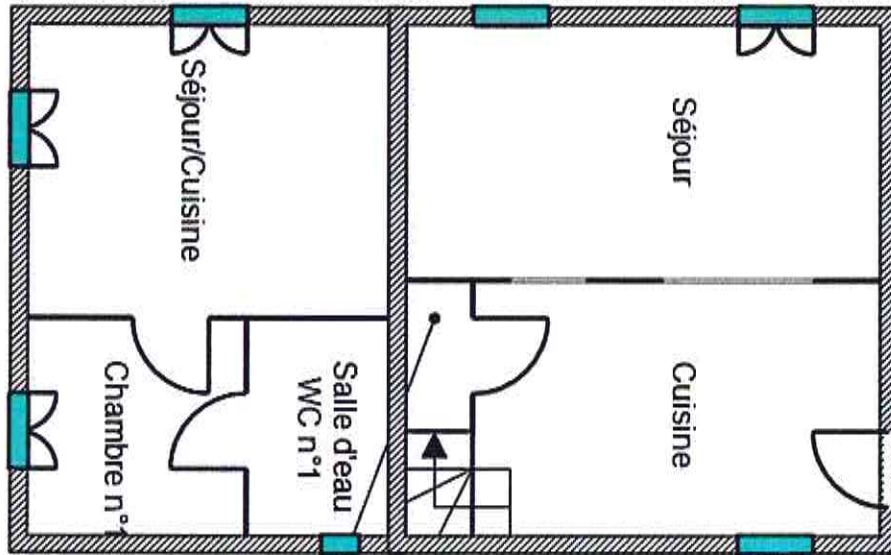
Annexes & Dépendances	Surface(s) Annexe(s)
Néant	
Total	0,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par LOGIServices qu'à titre indicatif.





Documents annexes

Croquis



Légende :
 Zone ou espace inaccessible



E Cachet et signature	
<p>Fait à Langlade, le 01/10/2019</p> <p> Sarl au capital de 8000€ S. social: 1 place du Visago 30980 LANGLADE RCS Nîmes 443 291 851</p>	<p>Le Technicien : Laurent BONNET</p> <p>Le responsable du cabinet: BONNET Laurent</p> <p></p>

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A Date de la visite et temps passé sur site		
Date :	27/09/2019	Durée de la visite : 1 h 00 min
		Réf. du rapport : 5760 GRANDSIRE T

B Désignation du ou des bâtiments	
Adresse :	5 lotissement du Vieux Mas
Code postal/ville :	30430 MÉJANNES-LE-CLAP
Département :	Gard
Nature du bâtiment :	Villa
Numéro de Lot :	Sans objet
Référence Cadastre :	C - 862
Mitoyenneté :	NON
Bâti :	OUI
Annexes :	
Nombre de pièce :	6
Etage :	Rez-de-chaussée
Bâtiment :	Sans objet
Porte :	Sans objet
Escalier :	Sans objet
Document(s) joint(s) :	Néant
Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	

Encombrement constaté :

Logements occupés avec présence de meubles.

Descriptif du bien :

Il s'agit d'une villa avec étage sur rez-de-chaussée se décomposant comme suit:
 - Rez-de-chaussée; un studio accolé comprenant, séjour/cuisine, chambre et une salle d'eau/WC et une partie d'habitation principale comprenant cuisine, séjour, dessous d'escalier, escalier,
 - Etage, dégagement, 3 chambres et une salle d'eau/WC.
 L'ensemble est construit sur vide-sanitaire et surmonté de combles perdus.

C Désignation du client	
Désignation du client	Si le client n'est pas le donneur d'ordre
Nom, prénom : SCP PELERIAUX E., GISCLARD A., BADAROUX-PELERIAUX O.	Nom, prénom :
Qualité : Cabinet d'huissiers	Qualité :
Adresse : 1 rue Saint Marc 30000 NÎMES	Adresse :
Propriétaire et accompagnateur	
Propriétaire : M. GRANDSIRE Christian	
Adresse : 5 lotissement du Vieux Mas	
CP/ville : 30430 MÉJANNES-LE-CLAP	
Accompagnateur : Le locataire	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



D Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites			
Raison sociale et nom de l'entreprise		Désignation de l'opérateur de diagnostic	
Coordonnées de l'entreprise :	EURL LOGIServices	Nom, prénom	BONNET Laurent
Adresse :	1 place du Visago	N° de certification :	8053777
CP/Ville :	30980 Langlade	Date d'obtention certificat :	07/08/2017
N° de siret :	44329185100022	Organisme de certification :	Bureau Véritas Certification
Compagnie d'assurance de la société			
Organisme RCP :	HDI GLOBAL SE		
N° de contrat assurance :	01012582-14002/358		
Date de validité du contrat :	31/01/2020		

E Identification des bâtiments et parties de bâtiments visites et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :			
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
RDC			
Séjour/Cuisine	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Meubles cuisine - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
Chambre n°1	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle d'eau/WC n°1	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
Cuisine	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Ensemble des contremarches - Bois	Absence d'indice	
	Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice	
	Faux-limon - Bois	Absence d'indice	
	Garde-corps - Bois	Absence d'indice	
	Limon - Bois	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - PVC	Absence d'indice	
	Porte et chambranle n°1 Battant - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte et chambranle n°1 Chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
Dessous d'escalier	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
Séjour	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
Porte-fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice		
1er			
Dégagement	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *	Commentaires
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
Chambre n°2	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - PVC	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Chambre n°3	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice
Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC		Absence d'indice	
Fenêtre n°1 Volet - PVC		Absence d'indice	
Plinthes - Carrelage		Absence d'indice	
Porte-chambranle - Bois Peinture		Absence d'indice	
Murs - Placoplâtre Peinture		Absence d'indice	
Plafond - Placoplâtre Peinture		Absence d'indice	
Plancher bas - Carrelage		Absence d'indice	
Chambre n°4	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - PVC	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
Salle d'eau/WC n°2	Plinthes n°1 - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture/faïence	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Trémie Solives	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Atré	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Console	Absence d'indice	
	Cheminée Ebrasement	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Entablement droit	Absence d'indice	
	Cheminée Fond	Absence d'indice	
Cheminée n°1 Hotte	Absence d'indice		

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Cheminée n°1 Jambage droit	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Jambage gauche	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Mantau	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Poutre cheminée	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Rideau	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Tablette	Absence d'indice	
	Coffre horizontal	Absence d'indice	
	Coffre vertical	Absence d'indice	
	Coffret tableau électrique n°1 Dormant	Absence d'indice	
	Coffret tableau électrique n°1 Portillon	Absence d'indice	
	Corniche(s)	Absence d'indice	
	Garde-corps	Absence d'indice	
	Goulotte(s)	Absence d'indice	
	Grille sécurité	Absence d'indice	
	Marquise n°1	Absence d'indice	
	Marquise n°2	Absence d'indice	
	Panneau(x) aggloméré bois	Absence d'indice	
	Platine compteur électrique	Absence d'indice	
	Platine tableau électrique	Absence d'indice	
	Plinthes n°2 - Carrelage	Absence d'indice	
	Trappe de visite n°1 Dormant - Bois	Absence d'indice	
	Trappe de visite n°1 Panneau - Bois	Absence d'indice	
	Calorifuge polyéthylène	Absence d'indice	
	Conduit de fluide	Absence d'indice	
	Conduit vide-ordures	Absence d'indice	
	Dauphins EP	Absence d'indice	
	Descente EP	Absence d'indice	
	Gaine	Absence d'indice	
	Gaine horizontale	Absence d'indice	
	Gaine verticale n°1 Façade	Absence d'indice	
	Gaine verticale n°1 Flanc droit	Absence d'indice	
	Gaine verticale n°1 Flanc gauche	Absence d'indice	
	Balustres	Absence d'indice	
	Contremarche(s)	Absence d'indice	
	Ensemble des contremarches - Bois	Absence d'indice	
	Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice	
	Faux-limon - Bois	Absence d'indice	
	Garde-corps - Bois	Absence d'indice	
	Limon - Bois	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *	Commentaires
	Main-courante	Absence d'indice	
	Nez de marches	Absence d'indice	
	Pailasse	Absence d'indice	
	Allège de fenêtre	Absence d'indice	
	Appuis de fenêtre	Absence d'indice	
	Bale vitrée	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°1 Battant(s)/coulissants	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°1 Dormant	Absence d'indice	
	Bale vitrée coulissante n°1 Volet(s)	Absence d'indice	
	Bow-window n°1 Dormant	Absence d'indice	
	Bow-window n°1 Ouvrant extérieur	Absence d'indice	
	Bow-window n°1 Ouvrant intérieur	Absence d'indice	
	Bow-window n°1 Volets	Absence d'indice	
	Châssis fenêtre	Absence d'indice	
	Châssis moustiquaire	Absence d'indice	
	Coffre volet roulant	Absence d'indice	
	Dormant	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit n°1 Dormant	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit n°1 Ouvrant	Absence d'indice	
	Fenêtre/dorm.	Absence d'indice	
	Garde-corps	Absence d'indice	
	Imposte	Absence d'indice	
	Rideau roulant	Absence d'indice	
	Volets	Absence d'indice	
	Etagère fixe	Absence d'indice	
	Meuble	Absence d'indice	
	Meubles cuisine - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Meubles salle de bain	Absence d'indice	
	Baguette d'angle	Absence d'indice	
	Bardages	Absence d'indice	
	Châssis cloison	Absence d'indice	
	Cimaise	Absence d'indice	
	Cloison douche Face droite	Absence d'indice	
	Cloison placard Face droite	Absence d'indice	
	Cloison placard Face gauche	Absence d'indice	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Cloison(s)	Absence d'indice	
	Cloison(s) Châssis	Absence d'indice	
	Cloison(s) Panneaux	Absence d'indice	
	Cloison(s) sèche(s)	Absence d'indice	
	Embrasure accès	Absence d'indice	
	Embrasure porte-fenêtre Embrasure extérieur	Absence d'indice	
	Embrasure porte-fenêtre Embrasure intérieur	Absence d'indice	
	Gaine verticale	Absence d'indice	
	IPN	Absence d'indice	
	Linteau	Absence d'indice	
	Linteau niche	Absence d'indice	
	Mur	Absence d'indice	
	Niche Fond	Absence d'indice	
	Niche Tableau	Absence d'indice	
	Panneau(x) amiante(s)	Absence d'indice	
	Parois verticales	Absence d'indice	
	Placard mural encastré n°1 Embrasure	Absence d'indice	
	Placard mural encastré Fond	Absence d'indice	
	Poteau(x)	Absence d'indice	
	Profils cloison(s)	Absence d'indice	
	Quart de rond	Absence d'indice	
	Soubassement mur(s)	Absence d'indice	
	Tablier baignoire	Absence d'indice	
	Tablier hotte	Absence d'indice	
	Faux-plafond Châssis	Absence d'indice	
	Faux-plafond Dalles	Absence d'indice	
	Faux-plafond	Absence d'indice	
	Paillassé	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher haut	Absence d'indice	
	Plénum	Absence d'indice	
	Poutre(s)	Absence d'indice	
	Poutrelles	Absence d'indice	
	Solives	Absence d'indice	
	Voliges	Absence d'indice	
	Voutains	Absence d'indice	
	Bat	Absence d'indice	
	Battant	Absence d'indice	
	Chambranle	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *	Commentaires
	Embrasure porte n°1	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°2	Absence d'indice	
	Encadrement porte + imposte	Absence d'indice	
	Imposte porte	Absence d'indice	
	Linteau	Absence d'indice	
	Linteau porte	Absence d'indice	
	Panneau intérieur	Absence d'indice	
	Portail garage n°1 Dormant	Absence d'indice	
	Portail garage n°1 Tablier	Absence d'indice	
	Portail terrain	Absence d'indice	
	Porte n°1 Battant Extérieur	Absence d'indice	
	Porte n°1 Battant Intérieur	Absence d'indice	
	Porte n°1 Chambranle	Absence d'indice	
	Porte coupe-feu n°1 Dormant	Absence d'indice	
	Porte coupe-feu n°1 Ouvrant extérieur	Absence d'indice	
	Porte coupe-feu n°1 Ouvrant Intérieur	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Porte/chambranle ext.	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Porte/chambranle int.	Absence d'indice	
	Porte et chambranle n°1 Battant - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte et chambranle n°1 Chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte postformée	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Chambranle(s)	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) extérieur(s)	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) Intérieur(s)	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Portillon n°1 Battant	Absence d'indice	
	Portillon n°1 Dormant	Absence d'indice	
	Volet roulant	Absence d'indice	
	Caillebotis bois	Absence d'indice	
	Caillebotis métalliques	Absence d'indice	
	Dalle n°1 Porte-fenêtre	Absence d'indice	
	Dalles de sol + colle	Absence d'indice	
	Estrade	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Tomette	Absence d'indice	
	Arbalétrier(s)	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *	Commentaires
	Arbalétriers d'arêtière	Absence d'indice	
	Arbalétriers de demi-croupe	Absence d'indice	
	Arbalétriers de noue	Absence d'indice	
	Chantignolles	Absence d'indice	
	Charpente	Absence d'indice	
	Chevêtre	Absence d'indice	
	Chevron(s)	Absence d'indice	
	Chevrons de noue	Absence d'indice	
	Contrefiche	Absence d'indice	
	Contreventements - Bois	Absence d'indice	
	Couverture	Absence d'indice	
	Croupe	Absence d'indice	
	Enrayures	Absence d'indice	
	Entrait	Absence d'indice	
	Faux-entrait	Absence d'indice	
	Fermes	Absence d'indice	
	Fermettes	Absence d'indice	
	Fermettes industrielles - Bois	Absence d'indice	
	Lattis	Absence d'indice	
	Lien de faîtage	Absence d'indice	
	Liteaux - Bois	Absence d'indice	
	Lucarne	Absence d'indice	
	Noues	Absence d'indice	
	Panne faîtière	Absence d'indice	
	Panne(s)	Absence d'indice	
	Panne(s) intermédiaire(s)	Absence d'indice	
	Pannes sablières	Absence d'indice	
	Plaques ondulées	Absence d'indice	
	Plaques ondulées amiante-ciment	Absence d'indice	
	Plaques ondulées fibro-ciment	Absence d'indice	
	Plaques ondulées polyester translucides	Absence d'indice	
	Poinçons	Absence d'indice	
	Poutre(s)	Absence d'indice	
	Solive(s)	Absence d'indice	
	Sous-face égout	Absence d'indice	
	Trémies	Absence d'indice	
	Tuiles terre cuite	Absence d'indice	
	Voliges	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

F Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Vide-sanitaire (RDC) : La présence de conduits PVC au niveau de la trappe de visite ne permet pas l'accès au vide-sanitaires dans des conditions de sécurité.

G Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

D'une manière générale :

* Toutes les parois tant verticales qu'horizontales recouverte de matériaux/revêtements divers (exemples : tapisseries, faïences... ;

* Toutes boiseries et autres pièces de bois encastrées et/ou recouvertes de matériaux divers (exemple : plâtre...).



H Constatations diverses :

Abords immédiats: végétation, arbres, arbustes, regards, souches, piquets, clôtures: absence d'indice d'infestation de termites.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

I Moyens d'investigation utilisés :

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

- Grosse lampe portable,
- Poinçon,
- Sonde métallique,
- Loupe,
- Echelle,
- Grattoir.

Recherche visuelle, tactile et sonore par sondages non destructifs :

- sur les bois apparents non occultés intervenant dans la construction,
- sur les joues intérieures apparentes des murs et / ou cloisons,
- sur les surfaces intérieures des plancher (sol et / ou plafond),
- sur le terrain par l'entremise des végétaux en élévation aérienne à l'extérieur du bâtiment et sur tout tuteur, bois mort, etc.....,
- autre : dans le cas de terrain vierge par l'entremise de « témoins » de présence de termites à lecture directe.



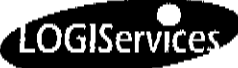

Note

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **31/03/2020**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Date de visite et d'établissement de l'état

Cachet de l'entreprise  Sarl au capital de 8000€ S. social: 1 place du Visago 30980 LANGLADE RCS Nîmes 443 291 851	Référence du rapport : 5760 GRANDSIRE T Visite effectuée le : 27/09/2019 Fait à : Langlade le 01/10/2019 Nom du responsable : BONNET Laurent Nom, prénom opérateur: BONNET Laurent 
---	---

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

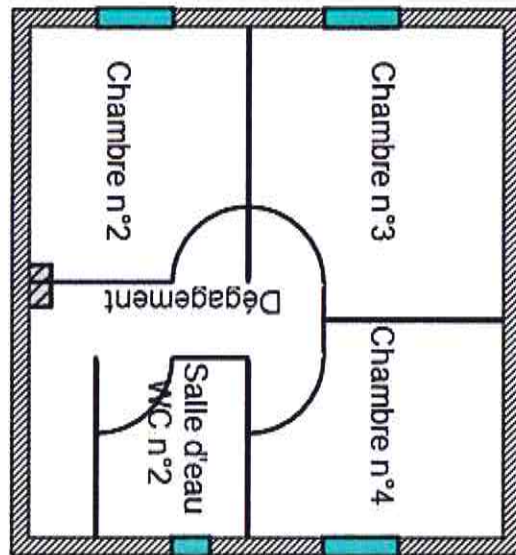
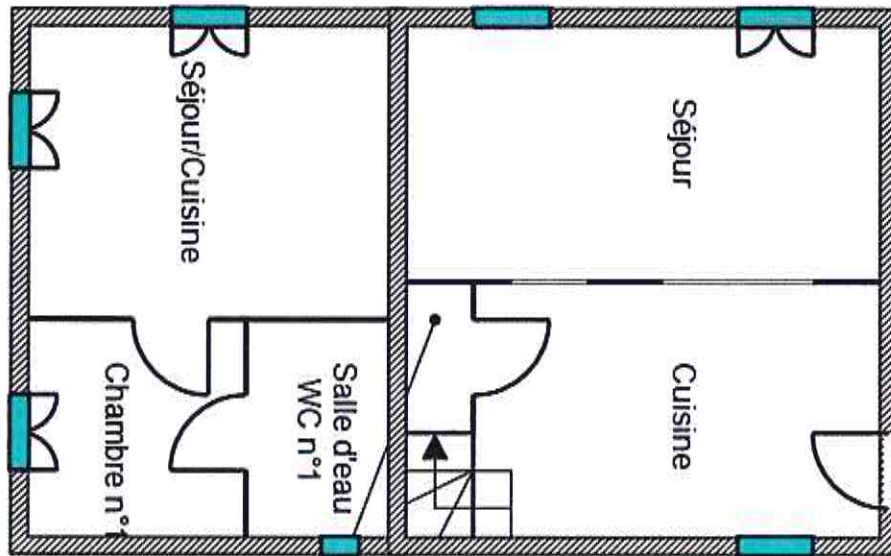
Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 3: "Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Véritas Certification, 41 chemin des Peupliers BP58 - 69573 DARDILLY Cedex.



Document(s) annexe(s)

Croquis



Légende :
 Zone ou espace inaccessible

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 5760 GRANDSIRE

Date de réalisation : 1 octobre 2019 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 2011326-0186 du 22 novembre 2011.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

5 lotissement du Vieux Mas
30430 Méjannes-le-Clap

Vendeur

GRANDSIRE Christian



SYNTHESE

A ce jour, la commune de Méjannes-le-Clap est soumise à l'obligation d'information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	révisé	13/05/2016	non	non	p.4
Zonage de sismicité : 3 - Modérée*				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**				non	-	-

* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).
** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

SOMMAIRE

Synthèse.....	1
Imprimé officiel.....	2
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	3
Déclaration de sinistres indemnisés.....	4
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	5
Annexes.....	6

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2011326-0185 du 22/11/2011

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 01/10/2019

2. Adresse

5 lotissement du Vieux Mas
30430 Mèjannes-le-Clap

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui **non**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui **non**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui **non**
Les risques naturels pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Inondation <input type="checkbox"/>	Cruz torrentielle	Remontée de nappe	Sabotement marine	Avalanche
Mouvement de terrain	Mvt terrain-Sécheresse	Séisme	Cyclons	Eruption volcanique
Feux de forêt	autre			

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn **oui** **non**
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés **oui** **non**

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui **non**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui **non**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui **non**
Les risques miniers pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque minier	Affaissement	Effondrement	Taux élevé	Emission de gaz
Pollution des sols	Pollution des eaux	autre		

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm **oui** **non**
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR minier ont été réalisés **oui** **non**

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **approuvé** oui **non**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** oui **non**
Les risques technologiques pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque industriel	Effet thermique	Effet de surpression	Effet toxique	Projection
-------------------	-----------------	----------------------	---------------	------------

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement **oui** **non**
L'immeuble est situé en zone de prescription **oui** **non**
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location **oui** **non**

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : **Faible** **Moyenne** **Modérée** **Faible** **Très faible**
zone 5 zone 4 **zone 3** zone 2 zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R.125-23 du code de l'environnement et R.133-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : **Significatif** **Faible avec facteur de transfert** **Faible**
zone 3 zone 2 **zone 1**

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente **oui** **non**

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) **oui** **non**
Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour.

Parties concernées

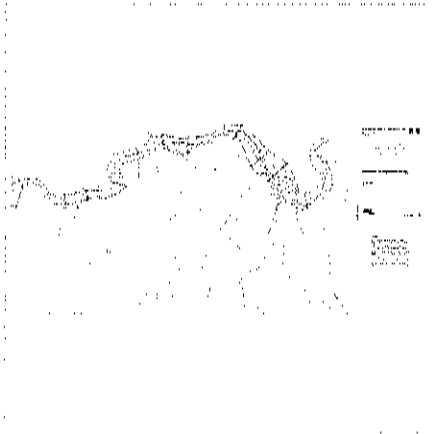
Vendeur	GRANDSIRE Christian	à	le
Acquéreur		à	le

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état, Article 125-5 (V) du Code de l'environnement : En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le PPRn Inondation, révisé le 13/05/2015



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune de Méjannes-le-Clap

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/08/2018	09/08/2018	22/03/2019	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2017	30/09/2017	05/07/2018	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	11/10/2014	11/10/2014	07/12/2014	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/09/2002	10/09/2002	20/09/2002	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/05/1998	28/05/1998	29/07/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/09/1993	25/09/1993	12/10/1993	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	14/10/1983	14/10/1983	26/02/1984	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	08/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Nîmes - Gard
 Commune : Méjannes-le-Clap

Adresse de l'immeuble :
 5 lotissement du Vieux Mas
 30430 Méjannes-le-Clap
 France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

GRANDSIRE Christian

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par LOGIServices en date du 01/10/2019 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011326-0185 en date du 22/11/2011 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Localaire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral n° 2011326-0185 du 22 novembre 2011

> Cartographie :

- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Gard

Service Observation Territorial Urbanisme et Risques
Cellule Culture du Risque

Réf. :

Affaire suivie par : Hervé Favier

☎ 04 66 62.62.24

Mél herve.favier@gard.gouv.fr

ARRETE N° 2011326-0185

relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de MEJANNES-LE-CLAP

Le Préfet du Gard

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique à la délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011285-0019 du 12 octobre 2011 relatif à la liste des communes du Gard où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement ;

Considérant, notamment l'évolution de la réglementation relative à la prévention du risque sismique ;

Sur proposition de madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Gard

ARRETE

Article 1 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de MEJANNES-LE-CLAP sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- 1°- les risques naturels et des risques technologiques auxquels la commune est exposée,
- 2°- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, comprenant le cas échéant la cartographie des zones couvertes par un PPR prescrit ou approuvé, le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune et la liste des arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique actualisée au 20/08/2011.

Ce dossier communal d'informations et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfectures et mairie.

Article 2 :

Ces informations seront mises à jour selon les modalités prévues par l'article R125-25.III du code de l'environnement.

La liste des arrêtés de catastrophe naturelle et technologique est actualisée annuellement sur le site : <http://www.prim.net>

Article 3 :

Le présent arrêté abroge tout arrêté antérieur traitant du même objet.

Article 4 :

Un exemplaire du présent arrêté et du dossier communal d'informations est adressé au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Un avis sera inséré dans le journal Midi Libre

Article 5 :

Mesdames et Messieurs la Secrétaire Générale de la Préfecture, le Directeur de Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissements, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 22 novembre 2011

Pour Le Préfet,
la secrétaire générale
Martine LAQUIEZE

Zonage réglementaire

Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour communal IGM 2018

Fond de carte maptiler

Données sismiques MTRS 2010

m 5000 10000 15000

